



Nantes, le 12 novembre 2020

Modalités de mise à disposition des documents préparatoires à l'Assemblée Générale Extraordinaire

Les sociétaires de la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Atlantique Vendée sont convoqués à l'Assemblée Générale Extraordinaire qui se tiendra à **huis clos**, sans que les sociétaires ne soient présents, que ce soit physiquement, ou par visioconférence, ou encore par audioconférence, le :

Vendredi 27 novembre 2020 à 09 heures, au siège social de la Caisse régionale situé « La Garde », Route de Paris, 44949 Nantes Cedex 9.

Les sociétaires sont invités à **voter par correspondance** à l'Assemblée générale extraordinaire.

L'avis de réunion valant avis de convocation comprenant l'ordre du jour et le projet de résolutions a été publié au BALO du 11 novembre 2020.

Les documents prévus par l'article R225-83 du code de commerce sont tenus à la disposition des sociétaires à compter de la convocation de l'Assemblée, conformément aux dispositions réglementaires applicables :

- Tout sociétaire peut, jusqu'au cinquième jour inclusivement avant l'Assemblée, demander à la société de lui envoyer ces documents,
- Tout sociétaire peut en prendre connaissance au siège social, « La Garde », route de Paris, 44949 Nantes, pendant un délai de quinze jours précédant la date de l'Assemblée.